



Assemblée générale

Distr. générale
3 juin 2003
Français
Original: anglais

Cinquante-septième session

Point 17 h) de l'ordre du jour

Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations

Confirmation de la nomination du Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Note du Secrétaire général

1. Au paragraphe 27 de la section II de la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale, en date du 30 décembre 1964, il est stipulé que le Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement est nommé par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et que sa nomination est confirmée par l'Assemblée générale.
2. Le 18 février 1999, l'Assemblée générale, sur la proposition du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, a confirmé la reconduction de M. Rubens Ricupero au poste de Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement pour un nouveau mandat de quatre ans prenant effet le 15 septembre 1999 et expirant le 14 septembre 2003.
3. Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies propose de reconduire une nouvelle fois M. Rubens Ricupero au poste de Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement pour un nouveau mandat d'un an prenant effet le 15 septembre 2003 et expirant le 14 septembre 2004.
4. Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies exprime l'espoir que l'Assemblée générale confirmera cette nomination.

* Nouveau tirage pour raisons techniques.

